

Département de  
**SEINE ET MARNE**

DEL2015\_ 0082

Arrondissement de  
**TORCY**

**COMMUNE DE NOISIEL**

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**des délibérations du Conseil Municipal**

Canton de  
**NOISIEL**

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2015**

L'an deux mille quinze, le dix-huit mai, à 19h00

Le Conseil Municipal de la Commune de Noisiel, légalement convoqué le 06 mai 2015, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, Mairie Principale, sous la présidence de **M. VACHEZ, Maire de Noisiel**

**PRESENTS** : M. VACHEZ, M. DIOGO, MME NATALE, M. SANCHEZ, MME DODOTE, MME TROQUIER, M. VISKOVIC, MME NAKACH, M. TIENG, MME NEDJARI (à compter du point n°3 de l'ordre du jour), M. BEAULIEU, M. RATOUCNIAK, MME CAMARA NDOMBELE, MME JULIAN, M. FONTAINE, MME DAGUILLANES (à compter du point n°4 de l'ordre du jour), MME MONIER, M. NYA NJIKE, MME ROTOMBE, M. CALAMITA (à compter du point n°9 de l'ordre du jour), MME COLLETTE, M. BARDET, MME VICTOR, M. ROSENMANN, M. DRAMÉ, M. KAPLAN, M. KRZEWSKI, MME KRA

**ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES**

Madame NEDJARI qui a donné pouvoir à Monsieur RATOUCNIAK (jusqu'au point n°2)  
Madame BEAUMEL qui a donné pouvoir à Monsieur VISKOVIC  
Madame DAGUILLANES qui a donné pouvoir à Madame MONIER (jusqu'au point n°3)  
Monsieur MAYOULOU NIAMBA qui a donné pouvoir à Monsieur FONTAINE  
Monsieur CALAMITA qui a donné pouvoir à Monsieur TIENG (jusqu'au point n°8)  
Madame BOUHENNI qui a donné pouvoir à Monsieur ROSENMANN

**ABSENTS** : MME PELLICOLI, M. TEBALDINI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Marie-Rose MONIER

Arrivée de Madame NEDJARI à 19h21 lors de l'examen du point n°3 de l'ordre du jour.

Arrivée de Madame DAGUILLANES à 19h23 lors de l'examen du point n°4 de l'ordre du jour.

Arrivée de Monsieur CALAMITA à 20h04 lors de l'examen du point n°9 de l'ordre du jour.

Sortie de Monsieur KRZEWSKI lors du vote du point n°11 de l'ordre du jour.

**Point n° 8 : Modification du tableau des effectifs**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*

*VU la loi n° 83.634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*VU la loi n° 84.53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,*

*VU le tableau modifié des effectifs du personnel territorial de Noisiel annexé au budget 2015,*

**CONSIDÉRANT** la nécessité de procéder à la modification du tableau des effectifs afin de répondre aux besoins des services et de pourvoir à la vacance d'emplois suite à des départs,

**ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ**

**DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs, comme suit :

Libellé du grade	Existant	Présente		SOIT
		-	+	
<b>Au 01/06/2015</b>				
<b>Gardien de Police Municipale</b>	6		+1	7
<b>Adjoint Technique de 2<sup>ème</sup> classe</b>	104		+1	105
<b>Auxiliaire de Puériculture de 1<sup>ère</sup> classe</b>	2	-1		1

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits sur le budget 2015 et suivants.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire.*

*La présente délibération est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.*

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

*D. Vachez*

Daniel VACHEZ



Transmis au représentant de l'Etat le 26 MAI 2015

Publié le 26 MAI 2015